

du 15/02/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille onze et le quinze février à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE

Objet

Mise en location de la
biagatelle du 1^{er} avril 2011
au 31 mars 2012

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale rappelle à l'assemblée la location de la parcelle communale dite la Biagatelle appartenant à la commune de Marchastel. Il propose à l'Assemblée de louer cette parcelle en d'en fixer le prix pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 Mars 2012.

Nota- Le Maire
certifie que la
convocation du
Conseil avait été
faite le 08/02/2011

Mesdemoiselles GABRILLARGUES sont intéressées par cette location et la loue déjà depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte de relouer cette parcelle à Mesdemoiselles GABRILLARGUES domicilié à Marchastel 48260.
- Décide de la louer pour un montant annuel de 50 € pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme
au registre
Fait à Marchastel le
15/02/2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 15/02/2011
et publication ou
notification
le 15/02/2011